

Ventilation et inspection des conduits existants - un outil de diagnostic

Les systèmes de **ventilation hybride** et **mécanique basse pression** permettent de **réutiliser les conduits maçonnés existants**. Ces conduits sont anciens et ont pu subir des détériorations au fil du temps. Pour leur réutilisation, le label BBC Effinergie rénovation exige et cadre une inspection visuelle de ces conduits en amont du projet de rénovation.



Quels sont les objectifs de l'inspection visuelle ?

L'inspection visuelle des conduits existants permet de :

- **identifier et repérer les conduits maçonnés** servant à la ventilation naturelle ;
- **connaître l'état** des conduits existants ;
- **identifier les défauts**, obturations, dégâts dans ces conduits qui nuiraient à leur réutilisation ;
- **permettre de statuer sur la possibilité ou non de les réutiliser**.

Le conduit maçonné doit être en bon état afin d'être suffisamment étanche et réutilisable dans le cadre d'une installation de ventilation hybride ou mécanique basse pression.



Quand réaliser l'inspection ?

Cette inspection visuelle est à réaliser **en amont du projet de rénovation** et avant même la phase de conception du projet de rénovation, afin de prendre en compte ses résultats dans la phase de conception et de dimensionnement du système de ventilation.



Quels sont les défauts fréquemment rencontrés ?

Différents défauts peuvent être détectés lors de l'inspection des conduits :

- **ouvertures dans la maçonnerie** : percements, fissures, conduits éventrés ;
- trappes ou pieds de **conduits ouverts** ;
- **vide de construction** : espace entre la paroi intérieure du logement et le conduit maçonné ;
- **joint**s manquants ou creux ;
- **obstruction** du conduit en partie ou en totalité.

Les défauts rencontrés doivent être pris en compte pour décider de réutiliser ou non les conduits, voire de mener des actions correctives.



Quelles sont les actions correctives possibles ?

Des réparations ou actions correctives peuvent être décidées par le maître d'ouvrage qui les confiera à une entreprise qualifiée selon la nature et l'ampleur du défaut.

Exemples :

- retrait des obstacles au passage d'air si le retrait peut se faire sans détériorer le conduit ;
- chemisage pour combler les ouvertures en cas de percements, fissures, joints manquants ou creux ;
- tubage des conduits réutilisés s'ils sont éventrés ;
- obturation des trappes ou pieds de conduits ouverts ;
- obturation des vides de construction entre les logements et le conduit par un mortier ou tout autre produit de rebouchage.



Qui peut faire l'inspection ?

Des professionnels qualifiés et indépendants du projet de rénovation.

Les personnes pouvant réaliser l'inspection visuelle dans le cadre du label BBC Effinergie rénovation sont les :

- opérateurs qualifiés Qualibat 8721 ;
- installateurs de système de ventilation ;
- contrôleurs techniques agréés conformément à la Loi Spinetta ;
- bureaux d'études.



Une caméra d'inspection est nécessaire, et doit avoir a minima les caractéristiques suivantes :

- prise de vue vidéo ;
- système d'éclairage ;
- tête rotative à 360 ° et pivotante à 180 ° ;
- indication de l'altimétrie.